

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

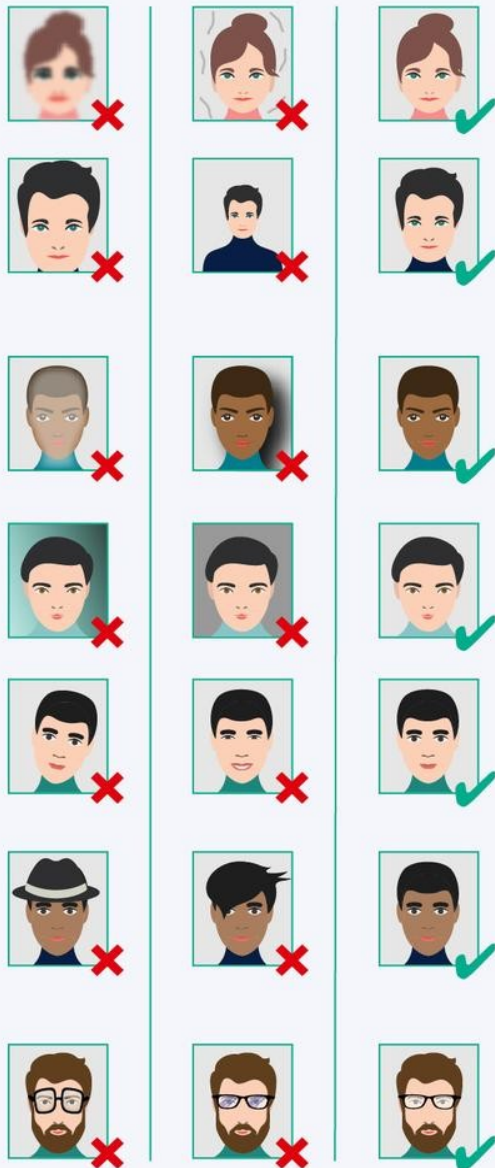
- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

LUNETTES

- Pas de monture épaisse
- Pas de verres teintés
- Pas de reflets sur les verres



Il est conseillé de retirer les lunettes pour éviter tout rejet du dossier.

Photo d'identité : normes à respecter

Sujet	Obligations
Qualité	La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
Format	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur : 3,5 cm • Hauteur : 4,5 cm • Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80% de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)
Luminosité, contraste et couleurs	La photo ne doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
Fond	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair par exemple). Le fond blanc est interdit.
Tête	La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard ou serre-tête par exemple). La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.
Regard et expression	Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.
Visage et yeux	Le visage doit être dégagé. Le port de boucles d'oreilles ou le port d'un piercing sont autorisés dès lors qu'ils permettent de distinguer clairement les traits du visage. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
Cheveux	Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Les oreilles doivent être dégagées.
Lunettes et montures	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez : <ul style="list-style-type: none"> • La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux. • Les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet. Pour éviter tout rejet, il est donc conseillé de les retirer

Attention

Si la photo ne respecte pas les caractéristiques, elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré.